

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N° 2020 057

Mesures de limitation de la propagation du CORONAVIRUS - Fermeture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - de la piscine - du gymnase - du vestiaire foot - du dojo - à compter du LUNDI 16 MARS 2020

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'allocation de Monsieur le Président de la République en date du 12 mars 2020 informant de la fermeture des établissements scolaires à compter du lundi 16 mars 2020,

Considérant les consignes données par les autorités pour limiter la propagation du coronavirus,

Considérant la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées de fermer à compter du lundi 16 mars 2020 les établissements d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les établissements sportifs, dont elle a compétence,

ARRETONS

Article 1 : Les établissements et services suivants sont fermés au publics à compter du **LUNDI 16 MARS 2020 :**

- l'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement** - 1 rue des Ecoles à Corbeilles
- le **gymnase** - 2 rue des Ecoles à Corbeilles
- la **piscine** "Georges GARDIA" - Rue du Puits de Chiard à Corbeilles
- le **dojo** - Avenue de Bordeaux à Corbeilles
- le **vestiaire du foot** - Rue du Château à Corbeilles

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de chacun des établissements concernés par la fermeture. Ampliation sera adressée :

- au Président de la CC4V
 - aux Associations de Corbeilles
 - à la Gendarmerie de Corbeilles
- et sera diffusé sur le site de la commune.

Fait à CORBEILLES, le 13/03/2020

Jean-Paul HORNEZ,
Maire

